

INFORMATIONS GENERALES

☞ LA CARTE MULTISERVICE

C'est une carte magnétique qui permet l'accès à l'établissement et au restaurant scolaire. Elle est délivrée à chaque élève et stagiaire pour une utilisation personnelle (aucun prêt n'est permis). Elle est livrée avec un étui de protection afin de garantir un fonctionnement optimal.

En cas de perte, il convient de prévenir immédiatement les services de gestion

☞ LE RESTAURANT SCOLAIRE

Le restaurant scolaire est ouvert dès le 1^{er} jour de rentrée jusqu'au dernier jour de classe. Il est fermé pendant les périodes de vacances scolaires.

Les horaires de service sont les suivants :

PETIT DEJEUNER DES FORFAITAIRES	DEJEUNER POUR TOUS	REPAS DES FORFAITAIRES
Du Lundi au Vendredi	Du Lundi au Vendredi	Du Lundi au Jeudi
06h30 à 07h40	Passage plateau de 11h30 à 13h15	18h30 à 19h15

Le plateau se compose d'une entrée, d'une assiette de crudités, d'un plat chaud, d'un laitage et d'un dessert.

La distribution des plateaux est gérée par informatique via la carte multiservice et soumise à réservation.

Les menus sont consultables dans l'application PRONOTE avec vos identifiants et code d'accès.

● RESERVER SON REPAS

A compter du 1^{er} jour de rentrée, tous les utilisateurs (sauf les forfaitaires) ont l'obligation de réserver leur repas.

La réservation se fait par application de la carte multiservice (s'assurer d'avoir suffisamment de crédit) sur l'un des 4 terminaux de réservation installés dans l'établissement (voir ci-dessous).

L'approvisionnement de la carte s'effectue par avance en espèces ou par chèque (à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Vaucanson), en indiquant **OBLIGATOIREMENT le numéro de la carte au dos du chèque et possibilité par virement** (cf condition auprès du service restauration).

Les chèques doivent être déposés la veille ou le jour même **avant 09h30** dans la boîte aux lettres disposée à cet effet dans le hall (rez-de-chaussée) des services administratifs.

Pour rappel, Il est vivement conseillé d'avoir un ou deux repas d'avance.

4 terminaux de réservation sont à votre disposition :

- un premier dans le hall des ateliers (rez-de-chaussée de la rue intérieure),
- un deuxième dans la cour B (près de la salle des professeurs),
- un troisième sur le mur extérieur entre l'infirmerie et les bureaux de l'administration,
- un quatrième situé à gauche de l'entrée du CDI.

Les créneaux de réservation sont les suivants (il est préférable de réserver son repas le jour même) :

REPAS DU	RESERVATION OUVERTE DU
Lundi midi	Vendredi 14H au Lundi 10H25
Mardi midi	Lundi 14H au Mardi 10H25
Mercredi midi	Mardi 14H au Mercredi 10H25
Jeudi midi	Mercredi 14H au Jeudi 10H25
Vendredi midi	Jeudi 14H au Vendredi 10H25

QUELQUES REGLES A OBSERVER AU RESTAURANT SCOLAIRE

- A chaque repas, l'élève doit être en possession de sa carte multiservices.
- **Cette carte est personnelle, son prêt entraîne l'exclusion de la demi-pension.**
- L'accès à la salle de restaurant est réservé aux personnes en possession d'un plateau.
- Toute perte de carte doit être signalée immédiatement au service d'intendance. Tout oubli oblige l'élève à attendre la fin du service.
- Le service des repas a lieu de 11h30 à 13h15 pour tous et de 18h45 à 19h15 (1^{er} service) et de 20h00 à 20h30 (2^{ème} service) uniquement pour les internes sportifs.
- Les élèves passent à table les mains propres. Le retour vers la zone de distribution est INTERDIT.
- Le port de casquette et de tout autre couvre chef est interdit y compris les chaussures à crampons pour les sportifs au service du soir.
- **Le plateau se compose d'une entrée et/ou d'une assiette de crudités, d'un plat chaud, d'un laitage et d'un dessert.**
- Les élèves doivent veiller à garder les salles du restaurant propres.
- Les élèves prennent le temps de terminer leur repas à table
- S'il arrive qu'un élève ait une observation à faire ou une réclamation à formuler concernant la nourriture servie, il doit s'adresser au personnel d'intendance présent au moment du service.
- **Il est indispensable qu'il soit observé un respect mutuel entre les élèves et les personnels de service.**
- Le lycée ne peut pas assurer les régimes alimentaires spécifiques. Il est impossible de prendre en considération des goûts personnels.

☞ DEMI-PENSION

La demi-pension est payable d'avance par recharge minimum de 10 repas, sauf au dernier trimestre où le nombre de repas est libre. Il est conseillé de veiller à avoir toujours 1 ou 2 repas d'avance lors de l'approvisionnement de la carte multiservices.

La réservation entraîne la facturation du repas et ne peut être annulée, de même que les repas réservés et non consommés ne sont pas remboursables.

NB : 1. Un élève n'ayant pas réservé (ou ayant oublié sa carte) et désirant néanmoins déjeuner devra s'acquitter d'un « ticket occasionnel » à 6,50 € auprès de l'intendance.

En fin de scolarité (départ de l'établissement), les trop-perçus sont remboursés par virement sur le compte du responsable légal de l'élève, ou de l'élève majeur sur demande écrite du responsable légal (joindre un RIB).

🔗 RECAPITULATIF DES TARIFS 2021

VOLET FINANCIER DU REGLEMENT DES FRAIS SCOLAIRES ET D'INTERNAT ANNEE SCOLAIRE 2021

(À compter du 01 janvier 2021 acte n°17 du C.A en sa séance du 25 septembre 2020)

● TARIFS FRAIS SCOLAIRES

Carte multiservices (carte perdue ou autres)	*7€
Frais pédagogiques <i>[les frais pédagogiques pour les élèves s'inscrivant en BTS ou en classe Prépa sont <u>OBLIGATOIRES</u>]</i>	*41€
Contribution Caisse de solidarité Fonds permettant d'apporter une aide financière ponctuelle aux élèves post-bac qui ne sont pas éligibles aux fonds sociaux attribué par l'Etat	*8 € [Facultatif]

● TARIFS DE LA PENSION*

	FORFAIT ANNUEL 4 NUITS (lundi à jeudi) 2021	FORFAIT ANNUEL 5 NUITS (dimanche à jeudi) 2021
INTERNE	1720€	1860€
INTERNE EXTERNE (CPGE UNIQUEMENT)	1520€	

« Le service restauration n'est pas assuré le dimanche soir »

● TARIFS DE LA DEMI-PENSION*

DEMI-PENSION	*4.40 € le repas
REPAS OCCASIONNELS [Tarif du repas sans réservation]	*6,50 € le repas